

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Commune d'Heugnes (36180)

DICRIM VERSION MARS 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale du DICRIM
2. Caractéristiques de la commune
3. Les risques majeurs identifiés
4. Cartographie des zones inondables
5. Fiches risques détaillées
6. Organisation des secours
7. Consignes synthétiques par type de risque
8. Ressources utiles

1. Présentation générale du DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document à caractère informatif ayant pour objectif de faire connaître aux habitants et aux entreprises :

- Les risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter la commune
- La nature et les effets possibles de ces risques sur la population et les biens
- Les mesures de prévention et de protection mises en place par la commune
- Les consignes à appliquer avant, pendant et après un événement

Le DICRIM s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Indre. Le PCS constitue l'outil opérationnel de la mairie en cas de crise.

Législation applicable : Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et évolutions ultérieures du code de l'environnement et du code de la sécurité civile.

♀ 2. Caractéristiques de la commune

Environnement hydrogéologique

La commune d'Heugnes est située en zone de répartition des eaux. Elle est notamment le point de naissance de la Tourmente, cours d'eau d'une longueur de 20,5 km, qui traverse plusieurs communes avant de se jeter dans l'Indrois. Le régime de la Tourmente est caractérisé par des fluctuations saisonnières marquées, avec des hautes eaux en hiver et des basses eaux en été-automne.

Risques naturels – bilan départemental et communal

Selon Géorisques, aucun risque naturel majeur n'est formellement identifié sur le territoire d'Heugnes en tant que tel. Cependant, la commune a enregistré une catastrophe naturelle depuis les années 1980, et des phénomènes climatiques ou hydrologiques peuvent affecter la zone.

⚠ 3. Les risques majeurs identifiés

Sur la base du Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Indre et des inventaires de catastrophes naturelles, les risques suivants sont présents ou potentiellement présents sur le territoire communal :

- Mouvement de terrain (retrait-gonflement des argiles)
- Séisme (zone 2 – très faible)
- Inondation par débordement de cours d'eau
- Tempêtes, orages, neige, verglas
- Feux de forêt et feux de végétation
- Radon
- Risque technologique diffus

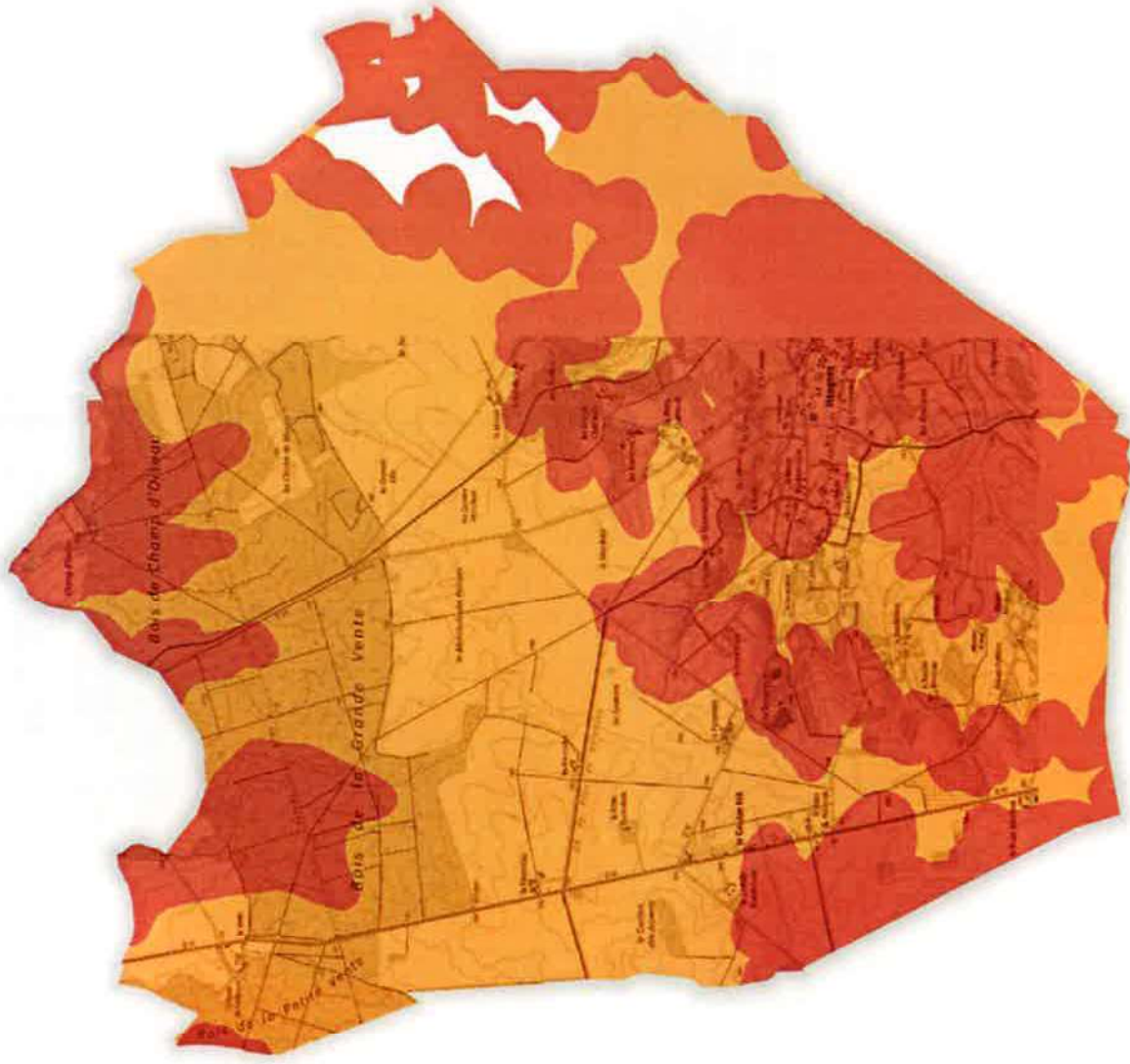
4. Cartographie des zones à risque

La Tourmente est une rivière qui prend sa source sur le territoire de Heugnes. D'une longueur d'une vingtaine de kilomètres, elle parcourt les communes d'Écueillé, de Nouans-les-Fontaines et Villeloin-Coulangé avant de se jeter dans l'Indre. Nous ne serions pas impactés en cas d'inondations.

Longue de 43.6 km, la rivière « Le Nahon » naît sur la commune de Heugnes et traverse 11 autres communes. C'est un cours d'eau modeste qui traverse la commune de l'Aulnay à Tiveau et ne présente de risque majeur en cas de phénomènes pluvieux importants.

La commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les zones potentiellement à risque correspondent au lit mineur, au lit majeur et aux zones basses.

Information sur les risques de retrait gonflement des argiles et sur la localisation des cavités souterraines sur la commune de Heugnes



Retrait Gonflement Argile
Moyen
Fort

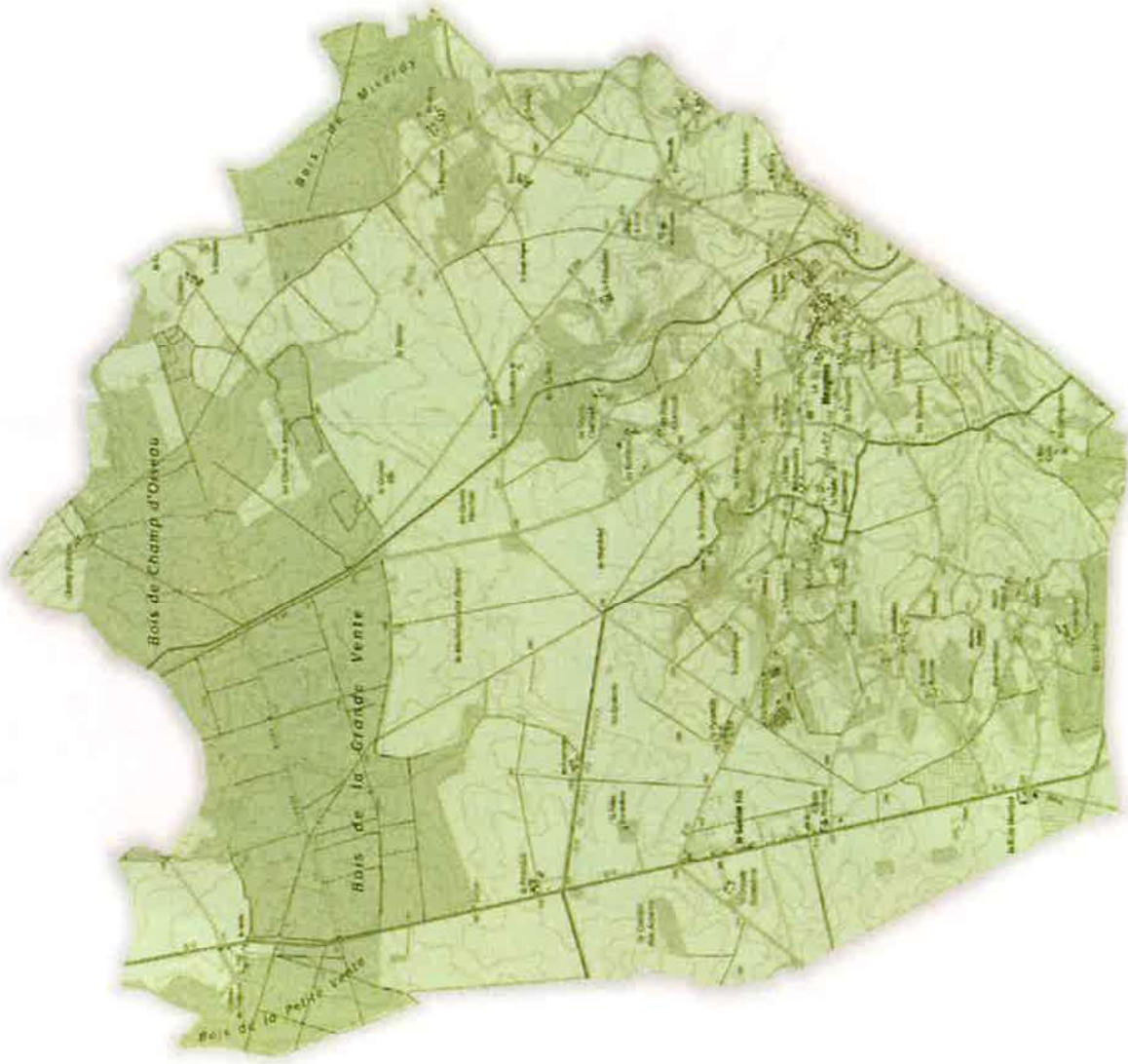
Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BD Cartho, Géorisques

Date : 17/02/2025

RISQUE

n_tim_036

Information sur le risque sismique sur la commune de Heugnes



Zonage sismique
RPS2 : 2 - Faible

Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/Idcarto, Géorisques, BRGM
Date : 17/02/2024
RISQUE
n_sism_036

5. FICHES RISQUES DÉTAILLÉES

5.1 Mouvement de terrain : retrait-gonflement des argiles

De quoi s'agit-il ?

Les sols argileux connaissent des variations de volume en fonction de leur teneur en eau. En période de sécheresse, les argiles se dessèchent et se rétractent ; en période humide, elles gonflent. Ces variations provoquent des tassements différentiels, source de désordres dans les constructions : fissures dans les murs, déformation des dallages, pression sur les sous-sols, endommagement des réseaux.

Effets possibles sur la commune

Heugnes peut être concernée par des fissures apparaissant lors de cycles sécheresse-humidité marqués.

Consignes de sécurité

Avant :

- Fondations adaptées, éviter plantations proches, surveiller arrosages

Pendant / Après :

- Surveiller fissures, contacter mairie et assureur

5.2 Risque sismique (zone 2 – très faible)

De quoi s'agit-il ?

La sismicité correspond à la fréquence et à l'intensité des tremblements de terre. Les secousses destructrices sont exceptionnelles mais possibles.

Effets possibles sur la commune

- Chutes d'objets
- Fissures mineures
- Coupures de réseaux

Consignes de sécurité

Avant : fixer meubles, repérer zones sûres

Pendant : s'abriter sous meuble solide

Après : couper gaz, signaler dégâts

5.3 Inondation : débordement de la Tourmente

De quoi s'agit-il ?

Débordement du cours d'eau lors de pluies importantes entraînant une submersion des zones basses.

Effets possibles sur la commune

- Routes coupées
- Dégâts bâtiments
- Perturbation réseaux

Consignes de sécurité

Avant : surveiller météo

Pendant : ne pas traverser route inondée

Après : désinfecter, documenter dégâts

5.4 Tempêtes, orages et phénomènes météorologiques extrêmes

De quoi s'agit-il ?

Vents violents, orages, grêle, neige, verglas ou vagues de chaleur.

Effets possibles sur la commune

- Chutes d'arbres
- Coupures réseaux
- Isolement hameaux

Consignes de sécurité

Avant : sécuriser objets

Pendant : rester à l'intérieur

Après : signaler dégâts

5.5 Feux de forêt et feux de végétation

De quoi s'agit-il ?

Incendies de formations boisées ou de végétation sèche.

Effets possibles sur la commune

- Danger personnes
- Coupures routes
- Mobilisation secours

Consignes de sécurité

Avant : débroussailler

Pendant : appeler 18 ou 112

Après : ne pas entrer zones brûlées

De quoi s'agit-il ?

Gaz radioactif naturel pouvant s'accumuler dans les bâtiments mal ventilés.

Effets possibles sur la commune

Risque sanitaire en cas d'exposition prolongée.

Consignes de sécurité

Prévention : ventiler, améliorer aération

Diagnostic : mesure, seuil 300 Bq/m³

- Le maire est responsable de la direction des opérations de secours sur le territoire communal.
- Il s'appuie sur le PCS pour alerter la population, coordonner les secours et assister les personnes vulnérables.
- Une réserve communale de sécurité civile composée de bénévoles est intégrée à la cellule de crise du PCS.

7. Consignes synthétiques par type de risque

Tremblement de terre

- Pendant : s'abriter sous table solide
- Après : couper gaz et électricité

Tempête / Orage

- Avant : sécuriser objets
- Pendant : rester à l'intérieur

Inondation

- Pendant : ne pas traverser route inondée








Feu de forêt

- Pendant : appeler 18 / 112

Retrait-gonflement des argiles

- Surveiller fissures et évolution

 **CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

-  Ne restez pas dans un véhicule : Il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation, 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture et elle ne résiste pas à la chute d'un arbre.
-  Ne restez pas près des fenêtres : Des explosions ou des vents violents peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité.
-  N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors : Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air. Le confinement est alors indispensable.
-  N'allumez aucune flamme : Une pollution de l'air peut être inflammable. Ne déclenchez pas d'explosion tant que la nature du danger n'est pas identifiée.
-  Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités : Tant que l'alerte n'est pas levée, quitter l'abri vous expose au danger.
-  Ne prenez pas l'ascenseur : Les coupures d'électricité peuvent entraîner des pannes et piéger les occupants.
-  Ne revenez pas sur vos pas : En cas d'inondation ou de rupture de barrage, les phénomènes rapides peuvent vous piéger.

Lieux de regroupement et d'hébergement d'urgence

En cas d'évacuation, la population pourra être accueillie dans :

- **Maison des associations (gare), dans l'école, la mairie et l'église.**
- **Bâtiment municipal désigné par le maire**
- **Locaux mis à disposition par intercommunalité**
- **Accueil communal pour personnes vulnérables**

8. Ressources utiles

Documents de référence

- **DDRM Indre (Dossier Départemental des Risques Majeurs) : disponible à la** préfecture ou sur Internet.
- **PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : en mairie.**
- **RNU (Règlement national d'urbanisme).**
- **Fiche IRNT Heugnes : informations officielles sur risques naturels et** technologiques.
- **Arrêtés de catastrophe naturelle : base GASPARET et archives mairie.**

Services d'urgence et ressources

Service	Numéro	Adresse
Pompiers / SAMU	18 ou 112	Numéro unique urgences
Gendarmerie NATIONALE	02 54 00 45 60 17	Rue Jacques Marin 36240 ÉCUEILLÉ
Préfecture de l'Indre	02 54 29 50 00	Place de la Victoire et des Alliés 36000 Châteauroux
Médecin généraliste	En fonction des	médecins RDV Canton d'Écueillé
Pharmacie Mascaret Élodie Ou Celle de permanence (en week-end)	06 32 17 37 10 02 54 39 02 70	34, rue Jean Giraudoux 36180 PELLEVOISIN
Urgences Centre hospitalier de Châteauroux	02 54 29 60 66	216, Avenue de Verdun 36000 Châteauroux

Conçu et rédigé par :

Cabinet de conseils en gestion de crises et prévention des risques Vincent ROUSSEAU

86, rue Malakoff 45000 ORLÉANS

@ : territoiresresilients@gmail.com

